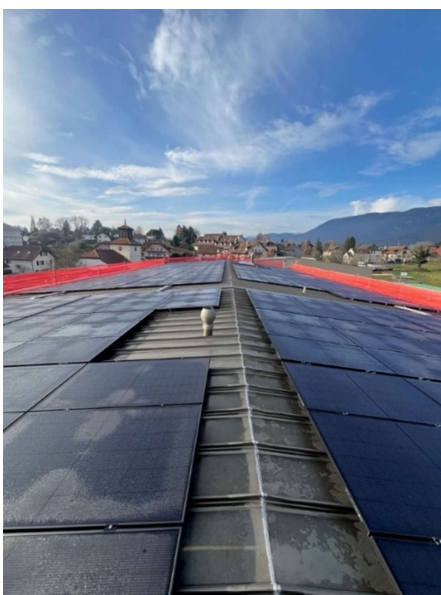




COMMUNE DE LA RIPPE



Rapport de la Municipalité sur la gestion 2024

Table des matières

| | |
|---|----|
| Préambule | 2 |
| Autorités communales | 3 |
| Associations intercommunales | 4 |
| Administration communale | 5 |
| Finances | 7 |
| Domaines et bâtiments | 9 |
| Police des constructions | 13 |
| Urbanisme | 13 |
| Service des routes | 14 |
| Parcs et Promenades | 15 |
| Caravaning résidentiel « En Vendôme » | 15 |
| Service de la voirie | 16 |
| Réseau d'eau et d'épuration..... | 16 |
| Instruction publique et cultes | 17 |
| Office de la population..... | 22 |
| Police | 23 |
| Sécurité sociale | 25 |
| Services industriels..... | 25 |

Ce document est présenté au Conseil communal selon la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC), articles 4 et 93°. Il fait partie intégrante du préavis municipal 06-2025 relatif aux comptes communaux 2024.

Préambule

Message du Syndic

Le rapport de gestion présente les activités des Autorités durant l'année 2024. La Municipalité a continué de travailler dans une bonne collégialité, avec parfois des discussions nourries qui ont permis à chacun d'exprimer son opinion.

Les projets importants, initiés en 2023, se sont poursuivis en 2024, et certains ont été achevés, comme l'assainissement énergétique et la rénovation du bâtiment communal « Le Nord, la réfection de l'Auberge communale, l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école "Le Bruel", la mise en place de batteries écologiques au sodium et l'installation d'une double borne de recharge publique pour véhicules électriques, les travaux d'améliorations structurelles d'approvisionnement en eau des alpages communaux. Les travaux de recaptage de la source de La Combe ont débuté en mai 2024 et sont toujours en cours. La mise en service est prévue pour fin 2025, qui marquera une nette augmentation du volume de nos ressources en eau.

Ces projets ont bien évidemment un impact significatif sur le bilan comptable de la Commune, une augmentation des emprunts a été nécessaire pour financer ces travaux. Notre niveau d'endettement reste cependant bien en deçà du plafond fixé en début de législature.

Les finances communales peuvent être qualifiées de satisfaisantes, la tendance, après deux années moins bonnes, semble s'inverser avec notamment une augmentation des recettes fiscales. Une gestion scrupuleuse des biens communaux permettra à la Municipalité de poursuivre sa vision du développement durable et de mettre en œuvre les actions nécessaires à assurer le bien-être de tous, sans pour autant devoir augmenter les impôts.

Le fonctionnement des Associations intercommunales comme l'AEE, l'AIAB et le Groupement forestier La Dôle reste un sujet d'attention, ces organismes gérant des budgets conséquents. Nos délégués au sein des Comités de direction et des Conseils intercommunaux sont attentifs aux dépenses proposées avec un regard critique pour défendre les intérêts de tous et les intérêts de la Commune. Notre marge de manœuvre reste cependant extrêmement faible.

La Municipalité veut continuer de développer les bonnes relations avec le Conseil communal, de poursuivre les discussions franches et nourries avec les Commissions et soigner les contacts avec tous les habitants de la Commune.

Dans un monde de plus en plus égoïste, cherchons ensemble à développer et proposer des projets et des activités pour le bien de tous nos habitants afin que nous puissions nous réjouir de la chance que nous avons de vivre à La Rippe.

Autorités communales

Le Législatif communal

Le Conseil communal a siégé à quatre reprises : le 17 avril, le 25 juin, le 9 octobre et le 3 décembre 2024.

8 préavis municipaux ont été présentés et approuvés.

Formation du Bureau

| | |
|--------------------------|---------------------------------------|
| Présidente | Boulenaz Géraldine |
| 1er Vice-Président | Costiou Francis |
| 2ème Vice-Président | Bory Marc |
| Secrétaire | Otto Caroline |
| Secrétaire suppléante | Amiguet Magali |
| Scrutatrices | Melly Véronique Hölzel Tina |
| Scrutatrices suppléantes | Aeschlimann Liliane Baillif Magali |

Séance du 17 avril 2024

- Préavis municipal 01-2024 – Demande de crédit de CHF 99'500 pour l'installation et la fourniture de l'Affichage Numérique Frontal dans les salles de classes de l'Ecole de La Rippe.

Séance du 28 juin 2024

- Préavis municipal 02-2024 – Comptes communaux 2023 – rapport de gestion 2023.
- Préavis municipal 03-2024 – Demande de crédit de CHF 119'000 pour le remplacement du collecteur d'eau claire au lieu-dit « la Landeneuse ».

Séance du 9 octobre 2024

- Préavis municipal 04-2024 – Révision du Règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires.
- Préavis municipal 05-2024 – Arrêté d'imposition 2025.
- Préavis municipal 06-2024 – Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA).
- Préavis municipal 07-2024 – Demande de crédit d'étude de CHF 20'000 pour la création d'une route forestière mixte agro-sylvo-pastorale entre La Baudichonne et Potraux.

Séance du 3 décembre 2024

- Préavis municipal 08-2024 – Budget de fonctionnement 2025.

L'Exécutif communal - La Municipalité

Répartition des dicastères

| |
|---|
| TAPPY Olivier - Syndic Administration générale/RH - Finances - Police - Aménagement du territoire |
| MELLY Yannik - Vice-Syndic Armée - Eaux - Eclairages publics - Egouts - Protection civile - Service des routes - Aménagement du territoire |
| WIDMER Jean-Pierre - Municipal Cimetière/Préposé aux inhumations - Forêts - Routes des Montagnes - Voirie - Aménagement du territoire |
| BUJARD DEUTSCH Anne - Municipale Accueil de la petite enfance - Clinique dentaire - Ecoles - Bâtiments communaux - Sport et Culture - Aménagement du territoire |
| JOTTI PIERRE-YVES – Municipal Caravaning - Police des constructions - Eglises - Sécurité sociale - Aménagement du territoire |

Associations intercommunales

| | |
|---|--|
| ADCV Association des Communes Vaudoises Tappy Olivier Délégué AG | GFD Groupement forestier La Dôle (01.01.2024) Widmer Jean-Pierre Délégué CI Melly Yannik Président AG |
| AEE Association Enfance et Ecole Asse et Boiron (Ecole, petite enfance, parascolaire) Bujard Deutsch Anne Déléguée CoDir Jotti Pierre-Yves Délégué CI | ORPC Organisation régionale de la protection civile Melly Yannik Délégué CI |
| AIAB Association intercommunale Asse et Boiron (Bâtiments scolaires secondaires et piscine intercommunale) Jotti Pierre-Yves Délégué CoDir Melly Yannik Délégué CI | Parc Jura Vaudois Bujard Deutsch Anne Déléguée AG |
| ARAS - District de Nyon Association Régionale pour l'Action Sociale Jotti Pierre-Yves Délégué CI | Région de Nyon Tappy Olivier Délégué CI |
| Clinique dentaire itinérante Bujard Deutsch Anne Déléguée AG | SDIS Nyon-Dôle Service de défense incendie et secours Widmer Jean-Pierre Délégué CI |
| CET Conseil d'Etablissement (Ecole) Bujard Deutsch Anne | SITSE Services Industriels de Terre-Sainte et Environs Melly Yannik Délégué CoDir Widmer Jean-Pierre Délégué CI |
| Eglises - Paroisse de la Dôle Jotti Pierre-Yves Délégué AG | STI Service Technique Intercommunal Jotti Pierre-Yves Délégué AG |

CoDir : Comité de direction (organe exécutif) CI : Conseil intercommunal (organe législatif) AG : Assemblée générale

Administration communale

Personnel communal

Administration communale – EPT 160 %

Nathalie Jenni Kohler – Greffe municipal - Secrétaire municipale : 90 %

Aline Elmer – Préposée au Contrôle de l'habitant et bureau des étrangers (30 %) et collaboratrice administrative (adjoindte au Greffe municipal 40 %) : 70 %

Bourse communale – mandat de prestations

A & A Fidus Nyon – Antonio Sisto

Service de la voirie – EPT 200 %

Sébastien Carnal – Employé communal : 100 %

Steven Mendola – Agent d'exploitation communal : 100 %

Déchetterie communale

Claude Denizart – auxiliaire

Jorge Campos Carvalho – auxiliaire

Ecole et UAPE – EPT 150 %

Bruno Lima Cardoso – Concierge du Complexe scolaire : 100 %

Marlene Castro Pereira – Concierge du Complexe scolaire et de l'UAPE : 50 %

Visite annuelle du Préfet du district de Nyon

La visite annuelle s'est tenue le 12 février 2025 en présence de Monsieur Olivier Fargeon. Tous les documents demandés ont été présentés en bonne et due forme.

Tourisme

Nouveau règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires (préavis municipal 04-2024)

L'Association de communes Région de Nyon joue un rôle central dans le développement et la promotion du tourisme au sein du district de Nyon. Ses principales missions incluent la coordination des initiatives touristiques, un soutien financier et logistique à différents projets, la promotion des produits du terroir ou encore un encouragement à la mobilité douce.

Par ailleurs, Région de Nyon soutient financièrement Nyon Région Tourisme, qui se charge du marketing touristique, de l'accueil et de l'information des visiteurs.

Dans ce cadre, Région de Nyon a effectué une révision du règlement de 2007. Ce nouveau règlement entrera en vigueur en 2025 et répondra à plusieurs objectifs visant à améliorer et à adapter le système existant aux réalités actuelles.

Les principales modifications qui en résultent sont : une clarification des procédures, une actualisation des montants de la taxe, une adaptation aux nouvelles formes d'hébergement, une simplification de la taxe sur les résidences secondaires ou encore le financement durable des initiatives touristiques.

Ces modifications entraîneront une adaptation du Règlement d'exploitation du Caravaning.

Aspects financiers pour la Commune

| Règlement actuel | | Nouveau Règlement | |
|--|---|--|--|
| Taxe de séjour (Auberge communale) | Article 12 chiffre 1 CHF 3.-/nuit/personne | Taxe de séjour (Auberge communale) | Articles 7 lettre a – annexe 2a CHF 4.50/nuit/personne |
| <i>Part communale</i> | 15 % | <i>Part communale</i> | 10 % de la recette |
| Taxe de séjour (Locataires dans les chalets, villas, maisons, studios, chambres meublées ou appartements séjournant 60 jours consécutifs ou moins) | Article 12 chiffre 6 9 % du prix de la location mensuelle (min CHF 60/mois) | Taxe sur les résidences secondaires (Locataires dans les chalets, villas, maisons, studios, chambres meublées ou appartements séjournant moins de trois mois) | Article 7 lettre i – annexe 2f CHF 3.-/nuit/personne |
| <i>Part communale</i> | 15 % | <i>Part communale</i> | 10 % |
| Taxe sur les résidences secondaires (Locataires dans les chalets, villas, maisons, studios, chambres meublées ou appartements séjournant 61 jours consécutifs ou plus sont assimilées à la situation des propriétaires de résidences secondaires qui sont taxés forfaitairement) | Article 12 chiffre 6 16% du prix de la location mensuelle (min CHF 140/an) | Taxe sur les résidences secondaires (Locataires dans les chalets, villas, maisons, studios, chambres meublées ou appartements séjournant plus de trois mois sont assimilées à la situation des propriétaires de résidences secondaires qui sont taxés forfaitairement) | Article 9 – annexe 3 Les forfaits sont dus par objet immobilier, en fonction de leur surface habitable (réf. Registre fédéral des bâtiments et des logements) |
| <i>Recette</i> <i>Part communale</i> | * CHF 1149.60 15 % = CHF 172.- | <i>Part communale</i> | 30 % |
| Taxe sur les résidences secondaires (Propriétaires de chalet, maison ou appartement) | Article 14 9% de la valeur locative annuelle en cas d'occupation effective du logement durant plus de 60 nuits (min CHF 100, max CHF 1000) | Taxe sur les résidences secondaires (Propriétaires de chalet, maison ou appartement) | Article 9 – annexe 3 Les forfaits sont dus par objet immobilier, en fonction de leur surface habitable (réf. Registre fédéral des bâtiments et des logements) |
| <i>Recette</i> <i>Part communale</i> | * CHF 3192.50 15 % = CHF 479.- | <i>Part communale</i> | 30 % de la recette |
| Taxe sur les résidences secondaires (Caravaning résidentiel - 101 emplacements) | Article 12 chiffre 4 Forfait CHF 67.50/emplacement | Taxe sur les résidences secondaires (Caravaning résidentiel - 101 emplacements) | Article 9 – annexe 3 Forfait CHF 300/emplacement |
| <i>Recette</i> <i>Part communale</i> | * CHF 6817.50 15 % = CHF 1022.- | <i>Recette</i> <i>Part communale</i> | CHF 30300.- 30 % = CHF 9090.- |

Utilisation de la taxe en 2024

Le Fonds régional d'équipement touristique (FRET) sert au financement de projets touristiques d'importance régionale. Les soutiens accordés en 2024 ont été :

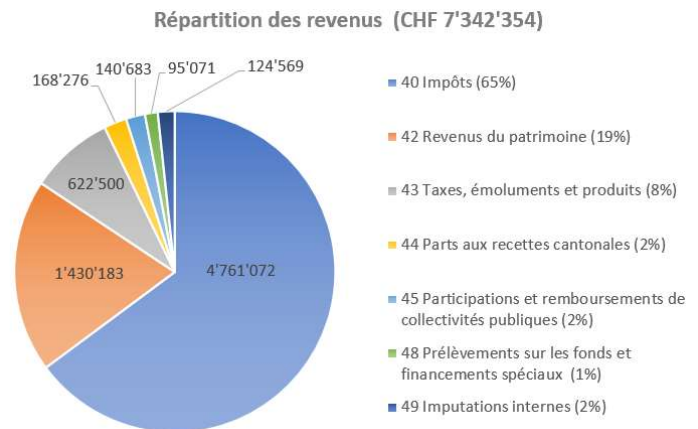
- Rénovation de deux salles du Cinéma le Capitol
- Contribution à l'organisation de la Cantonale de Givrins
- Soutien à l'exploitation des téléskis de Saint-Cergue
- Convention de partenariat avec l'Usine à Gaz

Finances

Répartition des revenus

L'activité du dicastère des finances communales comprend principalement l'élaboration des budgets de fonctionnement et d'investissements, le suivi des dépenses, la facturation, la tenue de la comptabilité.

La Municipalité a poursuivi sa gestion du ménage commun d'une manière économe et rigoureuse. La Commune présente des comptes communaux 2024 bénéficiaires de CHF 9'699 après amortissements obligatoires (CHF 702'573) et complémentaires (CHF 369'892), ainsi que les attributions aux fonds de réserves. Les charges s'élèvent à CHF 7'332'655 et les revenus à CHF 7'342'354.

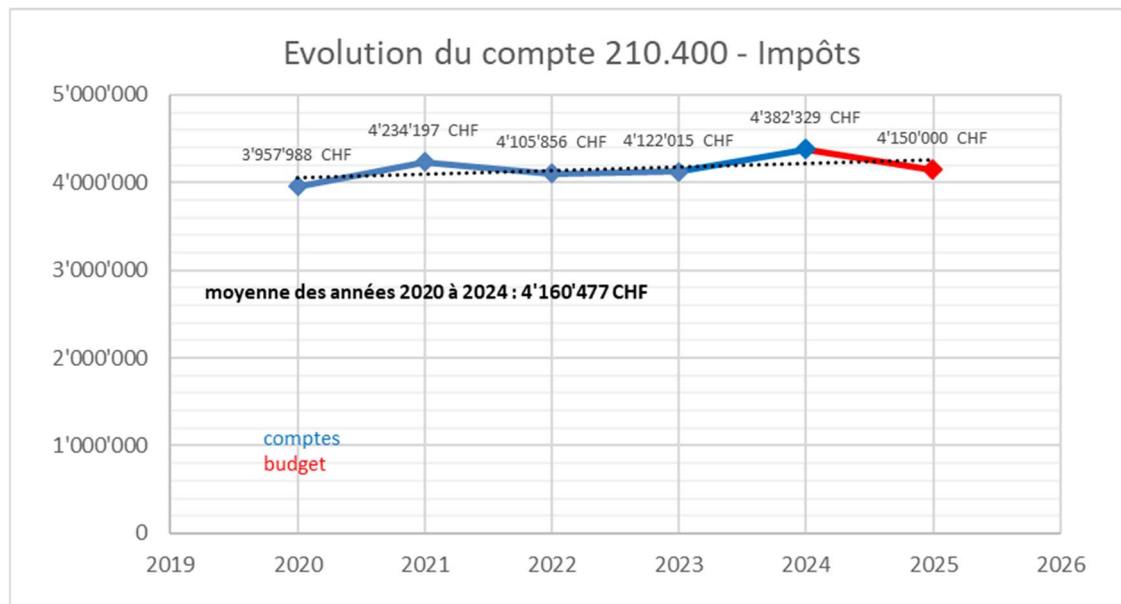


Les comptes communaux 2024 sont basés sur les éléments suivants :

- Population au 31 décembre de l'année précédente : 1194 habitants (SCRIS)
- Taux d'imposition communal : 63.5 %
- Valeur du point d'impôt : CHF 72'972

Les revenus sont constitués à 65% par les impôts.

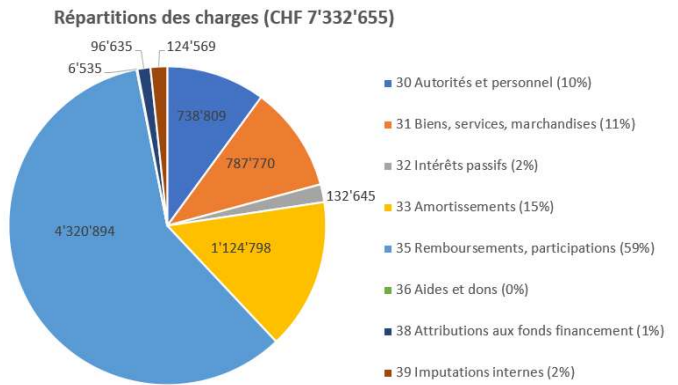
Les rentrées d'impôts 2024 des personnes physiques (revenus et fortune) sont en augmentation par rapport aux années précédentes. La Municipalité est restée prudente lors de l'établissement du budget 2025, en considérant une valeur légèrement inférieure à la moyenne des 5 dernières années.



Répartition des charges

Au niveau des charges, la marge de manœuvre de la Municipalité n'est pas grande.

Si l'on fait abstraction des charges imposées (charges cantonales, péréquation, police) et des amortissements, qui représentent 77 %, puis en déduisant les charges liées aux Autorités (exécutif + législatif) ainsi que le personnel communal, (10 % des dépenses), la marge de manœuvre des Autorités communales se situe à 13 %, soit CHF 926'950.

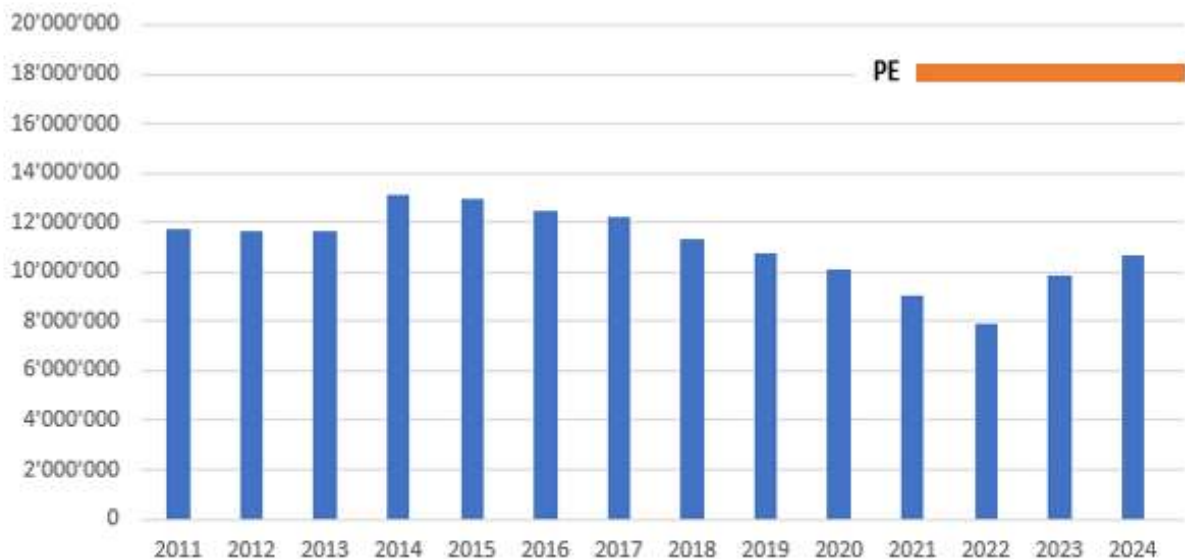


La marge d'autofinancement 2024 augmente à CHF 1'083'728, la valeur de 2023 était de CHF 934'421.

Cette marge représente le bénéfice réel de la Commune avant amortissements et avant attributions/prélèvements aux fonds de réserves. Elle est en augmentation, certes faible, après 3 années de baisse consécutive.

En 2024, les dépenses d'investissements se sont élevées à CHF 2'179'527.58. Une augmentation d'emprunts de CHF 912'500 a été nécessaire pour y faire face. La dette s'élève à CHF 10'725'000.

Evolution de la dette



Le plafond d'endettement (PE) pour la législature 2021-2026 s'élève à CHF 18'000'000 (préavis municipal 09-2021).

Domaines et bâtiments

Travaux dans les alpages communaux

Améliorations structurelles d'approvisionnement en eau des Alpages communaux (préavis municipal 10-2022)



Les travaux ont démarré dans le courant de l'été 2023 et se sont achevés en automne 2024. Aucun dépassement de coût n'est à prévoir. La part subventionnée par le Canton et la Confédération doit encore être versée, le décompte final sera établi à réception des montants rentrés.

Alpages propriétés de la Commune de La Rippe

Montant des travaux : CHF 567'268

- Mise en place de 2 citernes souples (40 et 50 m³) pour la récupération des eau de pluie
- Mise en place de 2 citernes préfabriquées (46 m³) dans le chalet de La Baudichonne
- Mise en place de 5 nouvelles citernes enterrées
- Création de 10 nouvelles places de bassins
- Assainissement de 4 places de bassins
- Réfection de 2 captages
- Pose de 3'000 m de conduites à la trancheuse à roche
- Installation de 3 pompes solaires
- Réfection des chéneaux des chalets



Alpages exploités par le Parc chevalin de Signy

Montant des travaux : CHF 386'685

- Création de 4 nouvelles citernes (5, 20, 25 et 30 m³), toutes enterrées
- Création de 4 nouvelles places de bassins
- Assainissement de 5 places de bassins
- Assainissement de 2 captages
- Pose de 1'600 m de conduites à la trancheuse à roche
- Installation d'une pompe solaire
- Récupération des eaux de pluie sur la toiture de 2 chalets, pose de chéneaux

Alpage du Grand Sonnailley

Montant des travaux : CHF 348'501

- Mise en place d'une nouvelle citerne enterrée (20 m³)
- Création d'un étang de 200 m³
- Création de biotopes humides
- Création de 5 nouvelles places de bassins
- Assainissement de 4 places de bassins
- Réfection/assainissement d'un captage
- Pose de 2'400 m de conduites à la trancheuse à roche



Etude pour la création d'une route forestière mixte agro-sylvo-pastorale entre La Baudichonne et Potraux (préavis municipal 07-2024)

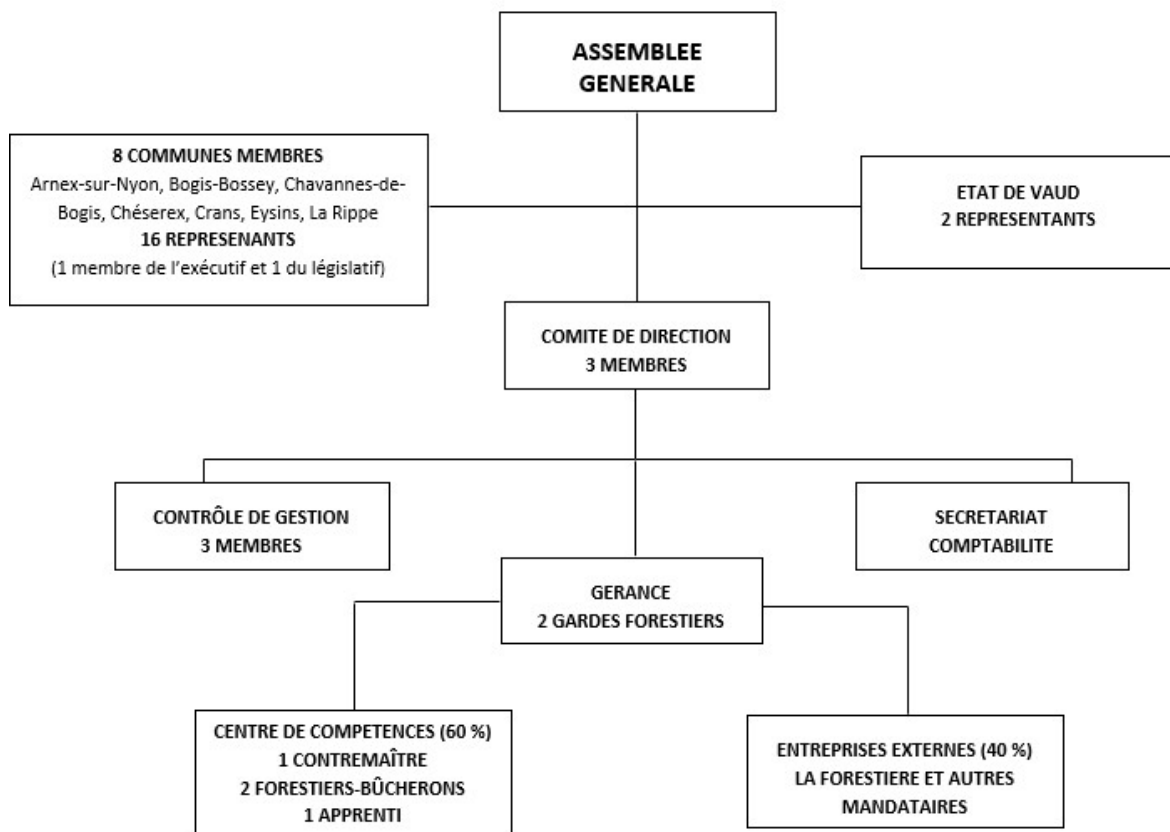
Les travaux de l'étude ont démarré en novembre 2024. Le préavis municipal relatif aux travaux de réalisation sera présenté en été 2025.



Groupement forestier la Dôle (GDF)

Le 28 juin 2023, le Conseil communal a approuvé le préavis municipal 09-2023 relatif à l'adhésion de la Commune de La Rippe au Groupement forestier La Dôle au 1^{er} janvier 2024.

Le GDF est une Association de droit public au sens de la loi forestière vaudoise (art. 11 et 12). Il rassemble sous une même bannière les Communes territoriales des triages 121 et 122 : Arnex-sur-Nyon, Bogis-Bossey, Chavannes-de-Bogis, Chéserey, Crans, Eysins, Grens, La Rippe et l'Etat de Vaud propriétaire de forêts dans les triages 121 et 122.



Le siège social du GDF se trouve à Chéserey dans le nouveau bâtiment multifonction qui regroupe également une Unité d'accueil pour les élèves du Groupement scolaire Elisabeth de Portes, le DAP Bonmont (Détachement d'APpui) du SDIS Nyon-Dôle et le service de la voirie de la Commune de Chéserey. Les portes ouvertes ont eu lieu le 2 novembre 2024, en présence des Autorités communales des Communes membres du GDF et de nombreux visiteurs des différents villages.

Pour la première année d'exploitation, il est difficile de tirer un bilan financier. Les deux prochaines années seront plus représentatives. Quelques chiffres :

Exploitation : 6'500 sylves martelées sur une possibilité de 8'700, 75 % de résineux (dont 70 % de bois bostryché) et 25 % de feuillus.

Pour diminuer les coûts des transports et améliorer les livraisons de bois de feu aux privés, le GFD a fait l'acquisition de véhicules d'exploitation : un tracteur et une remorque pour un montant de CHF 130'351 (leasing 60 mensualités de CHF 2'113.35).

La vente de bois dépend du marché mondial, le prix moyen du m³ s'élève à CHF 75.82 en 2024. Les comptes 2024 bouclent avec un excédent de charges de CHF 310'803.

La part communale se monte à CHF 88'205 (CHF 101'933, solde bouclément CHF - 13'728).
Montant porté au budget 2024 CHF 80'000.



Plus d'informations sont disponibles sur le site internet : www.gfld.ch.

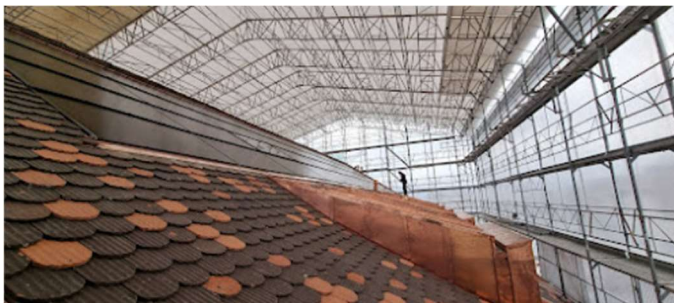
Bâtiments communaux

Un entretien régulier a été effectué sur l'ensemble des bâtiments communaux.

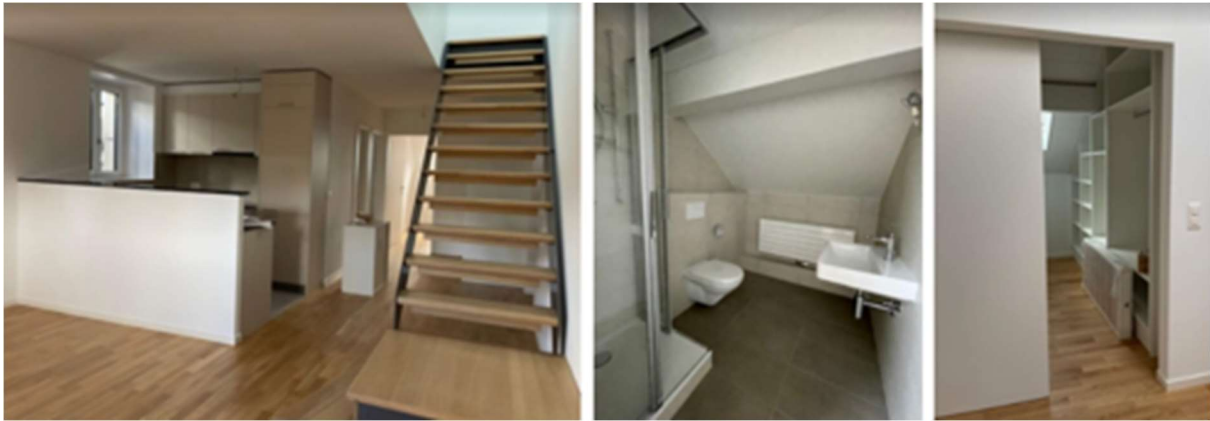
Rénovation du bâtiment communal « Le Nord » (préavis municipal 03-2023)

La rénovation énergétique et complète du bâtiment communal « Le Nord » a été finalisée ! Les travaux ont débuté au printemps 2023 et se sont achevés une année plus tard, soit en avril 2024, à l'exception du lot n° 1 dont les travaux ont démarré en septembre et se sont achevés en décembre 2024.

L'ensemble des locataires, relogés temporairement au sein du village, ont pu reprendre possession de leur logement. Les lots disponibles après rénovation (n° 1-7-8) ont trouvé preneur.



Seuls des aménagements extérieurs sont encore à finaliser. Le budget de CHF 2'700'000 alloué pour ces travaux a été parfaitement maîtrisé et le coût final devrait être inférieur au montant prévu de près de CHF 100'000.



Rénovation de l'Auberge communale de l'Etoile (préavis municipal 16-2023)

Les travaux de rénovation ont démarré en mai 2024 et se sont achevés en octobre 2024. En raison de travaux complémentaires liés à de mauvaises surprises, le budget préavisé de CHF 420'000 n'a pas pu être respecté. Le décompte final des coûts a révélé un dépassement de CHF 130'083. Ce dépassement fera l'objet d'un préavis complémentaire qui sera soumis au vote du Conseil communal en mars 2025.



Reprise de l'établissement au 1^{er} septembre 2024.

Un contrat de bail à loyer a été signé avec un nouveau repreneur, Monsieur Adrien Maestro, Directeur de la Maison Epicure SA.

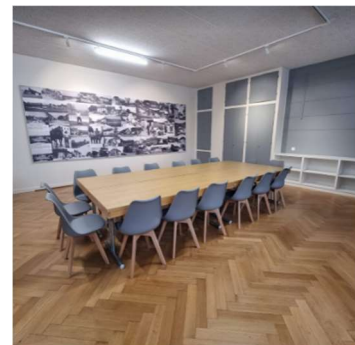
La réouverture officielle de l'établissement a eu lieu le 15 octobre 2024.

Salle des Sociétés

La salle des Sociétés a été rafraîchie dans le courant du printemps 2024.

Le parquet a été poncé et vernis, l'électricité modifiée, l'ameublement partiellement remplacé et une fresque historique représentant des images d'archives du village réalisée.

Cette salle est louée (manifestation privée) aux habitants du village et mise à disposition pour des assemblées.



Police des constructions

La Commune fait partie depuis de très nombreuses années de l'Association des Communes du district de Nyon pour le Service Technique Intercommunal (ASTI). Ce service indépendant analyse et contrôle chaque dossier dispensé ou soumis à l'enquête publique au regard de la législation en vigueur, permettant ainsi à la Municipalité de se prononcer formellement sur la délivrance d'un permis de construire.

Pour 2024, 10 permis de construire et 13 permis d'habiter ont été délivrés.

En 2024, le Conseil d'Etat vaudois a émis des remarques sur le fonctionnement de cette Association qui nécessitaient une refonte complète de l'organisation. Devant l'importance de la tâche, le Comité de direction a démissionné et l'Assemblée générale a voté la dissolution au 31 décembre 2024, chaque Commune étant désormais libre de continuer à travailler avec la société STI ou non.

Pour 2025, la Municipalité a décidé de continuer à s'appuyer sur les conseils de cette société, désormais nommée « Service technique Genoud Sàrl ».

Une Antenne 5G à La Rippe

(permis de construire n° 32'035)

La société Swisscom a déposé une demande pour l'installation d'une nouvelle antenne 5G, suite au refus du premier projet. Le nouvel emplacement est plus excentré du village et se situe dans l'enceinte de la déchetterie.

L'installation d'une antenne 5G à La Rippe vise à moderniser l'infrastructure de télécommunications de la commune, à répondre aux besoins croissants en connectivité de ses habitants et à préparer le terrain pour les avancées technologiques futures.

Le permis de construire a été délivré le 5 septembre 2024. Les travaux n'ont toujours pas débuté.



Urbanisme

Révision du Plan général d'affectation

Nouvelle dénomination : Plan d'affectation communal - PAcem (préavis 11-2023)

Le plan adopté par le Conseil communal le 3 octobre 2023 a été transmis le 19 octobre 2023 à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL).

La DGTL n'a fait aucun retour à la Municipalité durant l'année 2024.

Pôle Bois La Rippe

La création du Pôle Bois La Rippe sis sur la parcelle n° 260 est subordonné à l'adoption du volet stratégique de la Stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA).

Le 9 octobre 2024, le Conseil communal a approuvé le préavis municipal 06-2024 relatif à cet objet.

Le 2 septembre 2024, la Municipalité a validé la convention entre les 4 partenaires (Lozinger-Marazzi SA, SOFREN SA, Région de Nyon et la Commune). Cette convention fixe les règles et la répartition des coûts (part privée-part publique).

Un préavis sera soumis au vote du Conseil communal début 2025.



Sur les 47 Communes du district de Nyon, 41 Communes sont membres de Région de Nyon.

Région de Nyon est l'institution démocratique dans laquelle sont associées les Communes du district de Nyon souhaitant mutualiser leurs efforts et développer des synergies. Elle mène des activités et coordonne des projets intercommunaux autour des thématiques interdépendantes que sont la mobilité, le territoire, l'environnement, l'économie, le tourisme, la culture et le sport.

Elle s'inscrit comme partenaire auprès des porteurs de projets, qu'il s'agisse de communes, d'entreprises, de groupes d'intérêt ou de particuliers, pour les accompagner et les orienter dans leurs démarches. Elle conduit également certains projets d'intérêt régional. Elle a la particularité de permettre de lever des fonds tiers, notamment via son dispositif d'investissement solidaire.

Les actions de Région de Nyon sont décidées démocratiquement au Conseil intercommunal, où siègent 105 élu(e)s des villes et villages représentant les Communes membres. Ces derniers élisent tous les 5 ans le Comité de direction, composé de 9 membres qui dirigent l'Association. C'est ensuite l'équipe de spécialistes du Secrétariat régional qui gère au quotidien les projets, l'administration et la communication.

L'organe délibérant de Région de Nyon s'est réuni à cinq reprises en 2024 et s'est prononcé sur 12 préavis, tous adoptés.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet : www.regiondenyon.ch.

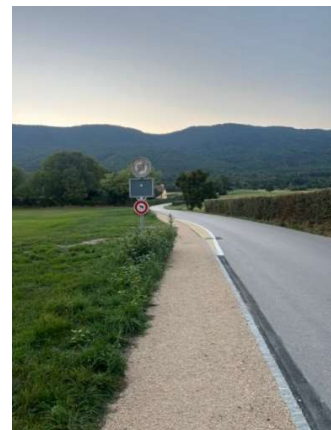
Service des routes

Un entretien et des contrôles réguliers ont été réalisés sur le réseau routier.

Modération de trafic et création d'un chemin piétonnier en sortie de localité (préavis municipal 14-2023)

La vitesse est limitée à 30 km/h dans tout le village et le hameau de Tranchepied.

Le budget alloué de CHF 157'100 pour ces travaux a été maîtrisé. Le coût final est de CHF 146'426.



A la sortie du nord du village, un chemin piétonnier a été réalisé le long de la route du Jura. L'objectif a été de sécuriser le cheminement piétonnier qui relie la sortie du village au pied du Jura.

Parcs et Promenades

Création d'un espace public (préavis municipal 02-2023)

Les travaux ont débuté en septembre 2023 et se sont achevés en juin 2024.

Le budget alloué de CHF 38'000 a été maîtrisé grâce à la subvention cantonale de CHF 19'200 accordée par la DGE Bio Div pour la plantation des arbres et de la haie vive. Le coût final est de CHF 27'739.

L'espace public comporte deux pistes de pétanque, une grande table (poids-public réhabilité) ainsi qu'un barbecue.



Caravanning résidentiel « En Vendôme »

Sur les 101 emplacements constituant le Caravanning résidentiel « En Vendôme », 100 sont actuellement loués, générant un revenu intéressant pour la Commune. Une procédure est toujours en cours pour récupérer l'emplacement n° 35.

La Commune gère la totalité de cet espace, ainsi que le bloc sanitaire (WC, douches et buanderie).

L'entretien est assuré en grande partie par l'employé communal et les travaux de taille des grands arbres sont confiés à l'entreprise Stéphane Curti, Paysagiste à La Rippe.

Un projet de plantation volontaire d'arbres locaux a été réalisé. Une dizaine de locataires se sont annoncés pour participer à ces plantations, les arbres étant offerts par la Commune.

Peu de changements ont eu lieu en 2024, avec seulement 6 remises de parcelles. Ces parcelles sont en général immédiatement relouées à de nouveaux locataires. Le rachat des mobilhomes étant du droit privé, la Commune veille uniquement à ce que les objets soient en bon état.



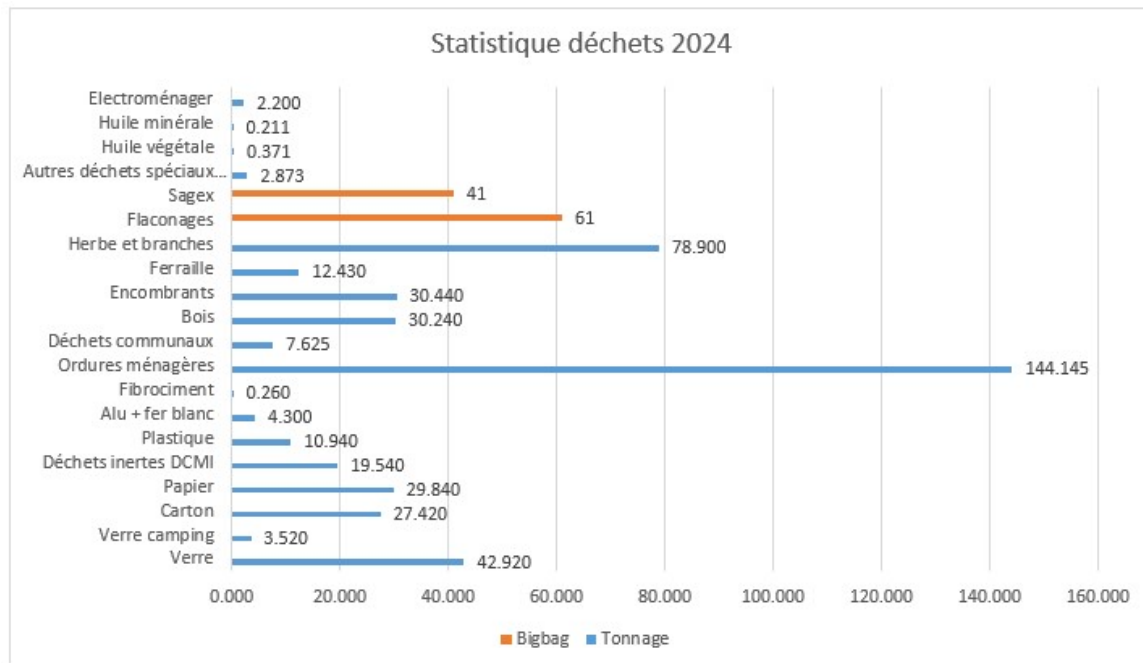
Depuis 2024, lors de chaque changement de locataire, la Commune s'assure également que l'ensemble de la parcelle réponde aux exigences fixées par le Règlement d'exploitation, principalement en termes de construction (pergolas, cabanes, terrasses).

Service de la voirie

Déchetterie communale

Aucuns travaux particuliers n'ont été réalisés.

Statistique des déchets 2024



Ordures ménagères

Toutes les personnes dès 19 ans ainsi que les résidences secondaires sont assujetties à une taxe forfaitaire, conformément au Règlement communal du 1^{er} janvier 2013 sur la gestion des déchets (RCGD).

La taxe forfaitaire « Habitants » et « Entreprises » se monte à CHF 65 HT (inchangée par rapport à 2023) et celle pour les personnes séjournant en résidence secondaire à CHF 100 HT (article 12 RCGD).

Réseau d'eau et d'épuration

Entretien des collecteurs

L'entretien habituel des collecteurs et quelques petites réparations usuelles ont été réalisés. Un programme de curage de toutes les canalisations EC/EU a été planifié avec une entreprise spécialisée sur plusieurs années (5 ans). Des inspections ponctuelles avec une caméra ont été effectuées dans plusieurs tronçons de canalisations.

Le revenu provenant des taxes de raccordements s'élève à CHF 7'900 pour 2024 contre CHF 18'026 en 2023.

Les revenus de la taxe d'utilisation / d'entretien sont en baisse par rapport à 2023 (CHF - 12'155).



Remplacement du collecteur d'eau claire au lieu-dit « La Landeneuse » (préavis municipal 03-2024)

Les travaux ont débuté en automne avec des conditions météorologiques compliquées. Ils s'achèveront dans le courant du 1^{er} semestre de 2025.



Découverte du collecteur existant et pose de la nouvelle conduite



STEP intercommunale des SITSE

Le Conseil intercommunal des SITSE s'est réuni à trois reprises.

Le rapport de gestion est disponible sur le site internet - www.sitse.ch - résume l'ensemble des préavis approuvés.

L'optimisation du traitement des eaux usées ainsi que les économies d'énergie sont les objectifs prioritaires pour le bon fonctionnement de la STEP intercommunale.

Le prix du m³ épuré s'élève à CHF 2.55. Le coût réel facturé par les SITSE est de CHF 2.55 par m³. Le résultat des comptes d'exploitation de la STEP est déficitaire de CHF 236'232. Les coûts d'achat d'électricité sont toujours élevés et le volume des eaux usées traitées a été plus important (année pluvieuse).

Instruction publique et cultes

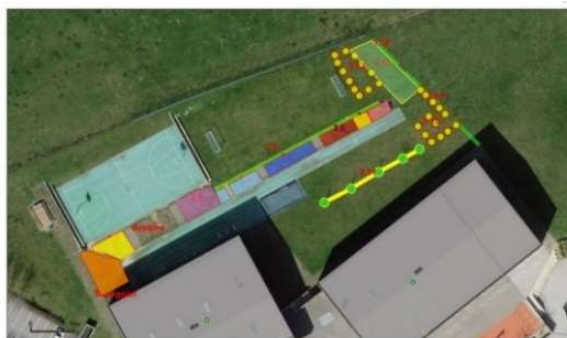
Ecole « Le Bruel » - Création d'Espaces vivants

Les travaux ont démarré à l'automne 2023 et se sont achevés durant l'été 2024.

Avec l'aide de la biologiste Sylvie Viollier, les enseignants, ainsi que tous les élèves de l'école de La Rippe ont pu participer aux travaux de plantation en vue de créer ces Espaces vivants.

Les objectifs et enjeux principaux étaient de :

- Créer des éléments paysagers, richement structurés, en accord avec les objectifs pédagogiques des enseignants (Plan d'études romand) ;
- Favoriser des espèces caractéristiques et cibles d'importance cantonale et régionale ;
- Aménager des espaces ombragés originaux et agréables lors de fortes chaleurs, en tenant compte du changement climatique en cours, par un choix réfléchi des espèces végétales plantées (indiquées en jaune et vert sur l'image ci-dessous).



Affichage numérique frontal (ANF)

Le 17 avril 2024, le Conseil communal a approuvé le préavis 01-2024 relatif à la demande de crédit de CHF 99'500 pour l'installation et la fourniture de l'Affichage Numérique Frontal dans les salles de classes de l'Ecole de La Rippe.

Les travaux ont été réalisés durant la première semaine de juillet 2024. 11 classes ont été équipées d'un ANF. Le budget alloué pour ces travaux. CHF 99'500. --, a été maîtrisés et le coût final s'élève à CHF 93'786.



Association intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE)

Le Conseil intercommunal s'est réuni 3 fois et le Comité de Direction 12 fois. Les membres du CoDir ont consacré environ 1'300 heures à la gestion de l'AEE. Les principales décisions à travers les préavis présentés furent les comptes 2023 ainsi que le Budget 2025.

L'année 2024 a été marquée par l'ouverture, à la rentrée, de la nouvelle UAPE à Chésereux dont la capacité d'accueil a été augmentée de 12 places, soit 72 au total. Par ailleurs, le renforcement et la réorganisation de l'administration continue et une spécialiste RH (60 %) a rejoint l'équipe le 1^{er} décembre 2024. Les activités du Bo'Resto et du Repère à Crassier ont été séparées.

Au 31 décembre 2024, l'AEE comptait 108 collaborateurs pour un équivalent plein temps de 61.72 EPT (2023 – 97/53.17 EPT).

Les taux de fréquentation par structure sont les suivants :

| | La Boîte à Malices La Rippe (84 places) | Les Z'Eysinous Eysins (84 places) | Tournicotty Chésereux (72 places dès août 2024) | Les P'tits Lézards Gingins (60 places) |
|------------------------|---|---|--|--|
| Matin | 67% (62%) * | 57% (47%) | 61% (50%) | 62% (52%) |
| Mercredi matin (1P) | 42% (79%) | 58% | | |
| Midi | 95% (98%) | 99% (100%) | 99% (100%) | 100% (100%) |
| Après-midi (1P-2P) | 38% (57%) | 36% (53%) | 40% (63%) | 33% (31%) |
| Soir | 94% (97%) | 86% (96%) | 90% (91%) | 96% (95%) |

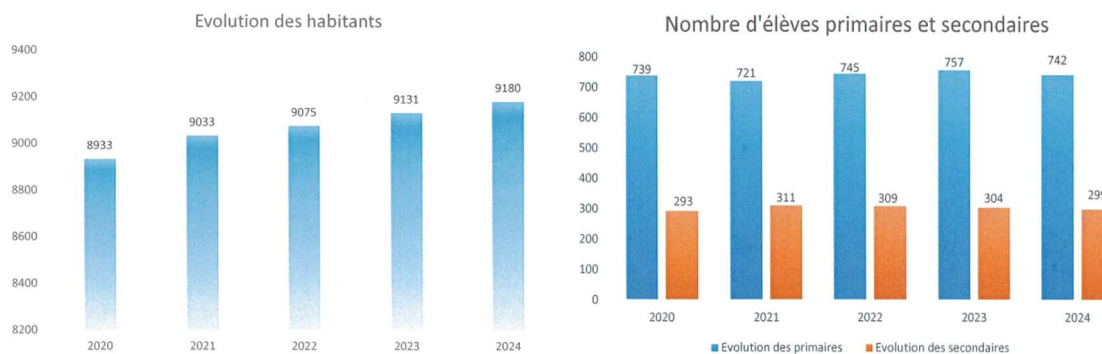
*() chiffres 2023

En 2023, l'accueil du mercredi se faisait uniquement à la Boîte à Malices. En 2024, la structure Les Z'Eysinous a été ouverte en plus dès le mois d'août 2024.

5 préavis ont été présentés et approuvés par le Conseil intercommunal :

- Transports scolaires - demande d'un montant complémentaire
- Comptes 2023
- Adaptation du règlement du personnel de l'AEE
- UAPE Chésereux - Nouvelle construction et achat mobilier
- Budget 2025

Tableau démographique (habitants/élèves des 9 Commune d'Asse et Boiron) :



Accueil en Milieu Familial

Les accueillantes en milieu familial sont toujours gérées par la Ville de Nyon par le biais d'une convention. La collaboration, tant avec la Ville de Nyon qu'avec la coordinatrice, est excellente. 11 accueillantes sont agréées sur les Communes ASBO, elles encadrent 81 enfants. 59 enfants sont d'âge préscolaire et 22 sont accueillis pour du parascolaire.

Accueil collectif préscolaire (crèches)

Pour mémoire, le cadre de référence pour l'accueil collectif de jour préscolaire spécifie que les enfants doivent être pris en charge selon un taux d'encadrement éducatif global, soit:

- 1 personne encadrante pour 5 enfants, de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ou 24 mois (bébés)
- 1 personne encadrante pour 7 enfants âgés de 18 ou 24 à 30 ou 36 mois (trotteurs)
- 1 personne encadrante pour 10 enfants âgés de 30 ou 36 mois à l'âge d'entrée à l'école (grands)

Nos équipes éducatives sont formées au minimum de 80% de personnel diplômé.

Crèche de La Galiote à Eysins

La crèche dispose de 24 places, réparties en 2 groupes multi-âges: 10 bébés/trotteurs et trotteurs/grands.

Crèche Les Papillons à Crassier

La crèche dispose de 44 places, soit 10 bébés, 14 trotteurs et 20 grands.

Au 31 décembre 2024, les taux de fréquentation, par structure, sont les suivants :

| | La Galiote Eysins (24 places) | Les Papillons Crassier (44 places) |
|------------------|-------------------------------------|--|
| Bébés | | 97% (81%) * |
| Trotteurs | | 90% (88%) |
| Grands | | 90% (91%) |
| Bébés/Trotteurs | 99% (99%) | |
| Trotteurs/Grands | 92% (91%) | |

*() chiffres 2023

Les Devoirs surveillés

Un contrat est signé avec les parents dont les enfants fréquentent cette structure.

| Devoirs Surveillés | Nombres de contrats | |
|--------------------|-----------------------|-----------------------|
| | 01.01.2024/30.06.2024 | 01.09.2024/31.12.2024 |
| 1P-6P | 48 contrats | 58 contrats |
| 7P-8P | 37 contrats | 42 contrats |
| Total | 85 contrats | 100 contrats |

Camp de Jour

L'AAE renouvelle l'aventure pour 2024 et a poursuivi l'organisation de camps de jour durant les vacances scolaires estivales, soit trois semaines en juillet. Cette édition a accueilli au total 108 enfants à l'UAPE « Le Repère » à Borex-Crassier (la capacité d'accueil étant de 36 enfants par semaine). Diverses activités ont été proposées telles que activités créatrices, sportives, atelier cuisine, balades, sortie sur le site du Signal de Bougy (accrobranche, visite de la ferme et du parc). Les camps de jour ont rencontré un énorme succès auprès des enfants scolarisés de la 1P à 6P et ont répondu largement aux attentes des parents pour des solutions de garde durant les vacances scolaires.



Plus d'informations sont disponibles sur le site internet : www.asse-boiron.ch.

Clinique dentaire scolaire itinérante du district de Nyon

Afin de répondre aux exigences de la loi sur la santé publique, les Communes sont tenues de faire contrôler annuellement la dentition de tous les enfants en âge de scolarité. Pour ce faire, 35 Communes se sont groupées pour acquérir une caravane itinérante qui sillonne nos régions.

Avec les infirmières scolaires, la clinique dentaire incite les enseignants à préparer les enfants à cette visite et à leur faire prendre conscience de l'importance de la prophylaxie. Les enfants se rendent ensuite à la caravane avec leur classe, pendant les périodes scolaires, une fois par an.

La participation des Communes, qui permet d'équilibrer le budget, passe de CHF 4.20 à CHF 4.00 par habitant, ce qui est une bonne nouvelle. Seuls les soins dentaires (pas les contrôles) sont facturés aux parents.

La ville de Gland est commune boursière pour ce service.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet : www.caravannedentaire.ch.

Association intercommunale Asse et Boiron (AIAB)

L'AIAB est une Association regroupant les 9 Communes d'Asse et Boiron. Sa mission principale est la gestion des bâtiments scolaires secondaires de Borex-Crassier ainsi que de la piscine intercommunale Asse et Boiron. Elle peut également participer à d'autres investissements et financements d'immeubles et d'infrastructures en relation avec un intérêt régional défini par ses statuts.

Elle est dotée d'un Conseil intercommunal composé de 32 Membres issus des législatifs communaux et d'un Comité de direction composé de 9 Municipaux (un délégué municipal par Commune).

Le Comité de direction a tenu 8 séances et son bureau 23 séances. Le Conseil intercommunal s'est réuni à trois reprises, en mars, juin et septembre.

3 préavis ont été soumis au vote et acceptés :

- Comptes 2023
- Budget 2025 est constitué de trois parties (CHF 5'323'161) :
 - La formation – CHF 3'557'740
 - La piscine de Chésereux – CHF 1'418'240
 - Les intérêts des emprunts – CHF 347'181
- Rénovation de la salle de gymnastique n° 1 – demande de crédit de CHF 1'910'000.
Ce préavis a été le plus discuté, au vu du montant de la demande de crédit pour la rénovation de cette salle. Il s'agit en fait d'un assainissement général du bâtiment construit en 1985 (luminaires, isolation, sorties de secours, buvette, vestiaires, douches).

Bâtiments scolaires (classes, bibliothèque, restaurant et salles de gymnastique)

Aucun élément particulier n'est à signaler au sujet des bâtiments, excepté la salle de gymnastique n° 1 pour laquelle le préavis 03-2024 a été voté.

L'ensemble des frais relatifs à la gestion des bâtiments du Collège sont refacturés à l'AEE.

Piscine intercommunale Asse et Boiron

Pour le fonctionnement de la piscine, le déficit a été pris en charge par les Communes pour un montant de CHF 795'822. Les revenus liés à la fréquentation des lieux sont stables et ceux provenant de la location des lignes d'eau sont en légère augmentation.

Malgré cela, la facture pour les Communes augmente légèrement par rapport à 2023 (CHF + 10'000). Pour notre Commune, cela représente CHF 107'535.70.

Temples et cultes

La Paroisse de la Dôle regroupe les villages d'Arnex-sur-Nyon, Borex, Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins, Grens, La Rippe et Signy. Elle fait partie de l'Eglise Evangélique Réformée du canton de Vaud (EERV) et à ce titre, elle participe à sa mission de veiller au développement de la vie spirituelle et communautaire de la population vaudoise.



La chapelle catholique de Crassier fait quant à elle partie de la Fédération Ecclésiastique Catholique Romaine du canton de Vaud (FEDEC).

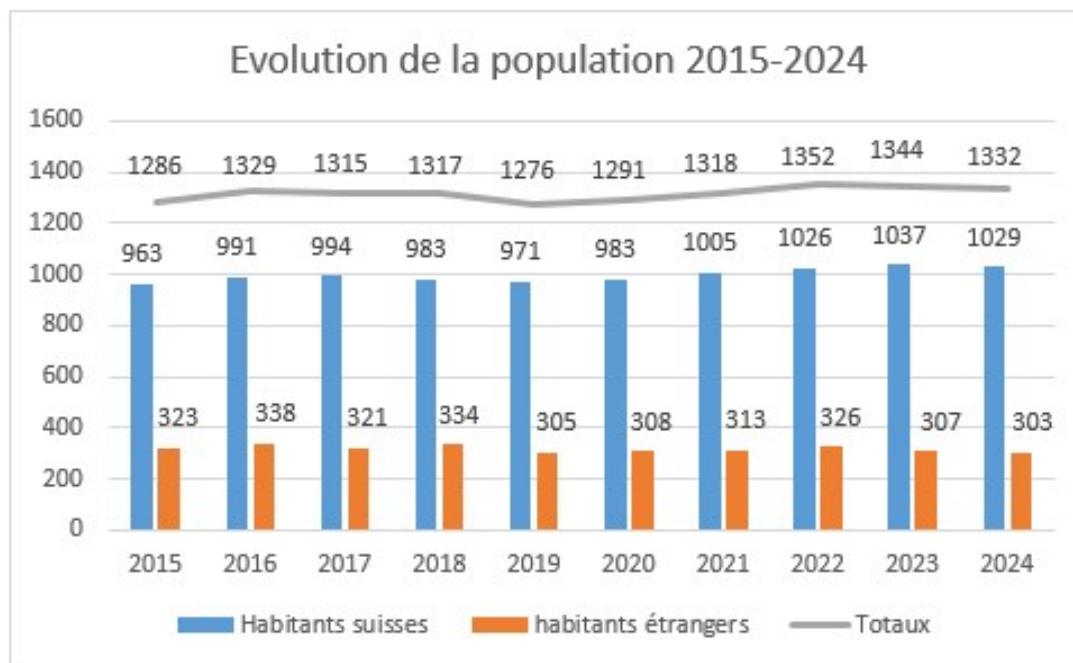
Les coûts d'entretien de ces 5 lieux de culte (paroisse protestante de la Dôle : Eysins, Signy, Gingins et Crassier) ainsi que de la chapelle catholique de Crassier sont répartis entre les 9 Communes d'Asse et Boiron.

La Commune participe également aux frais de la paroisse de langue allemande de Nyon et Morges.

Office de la population

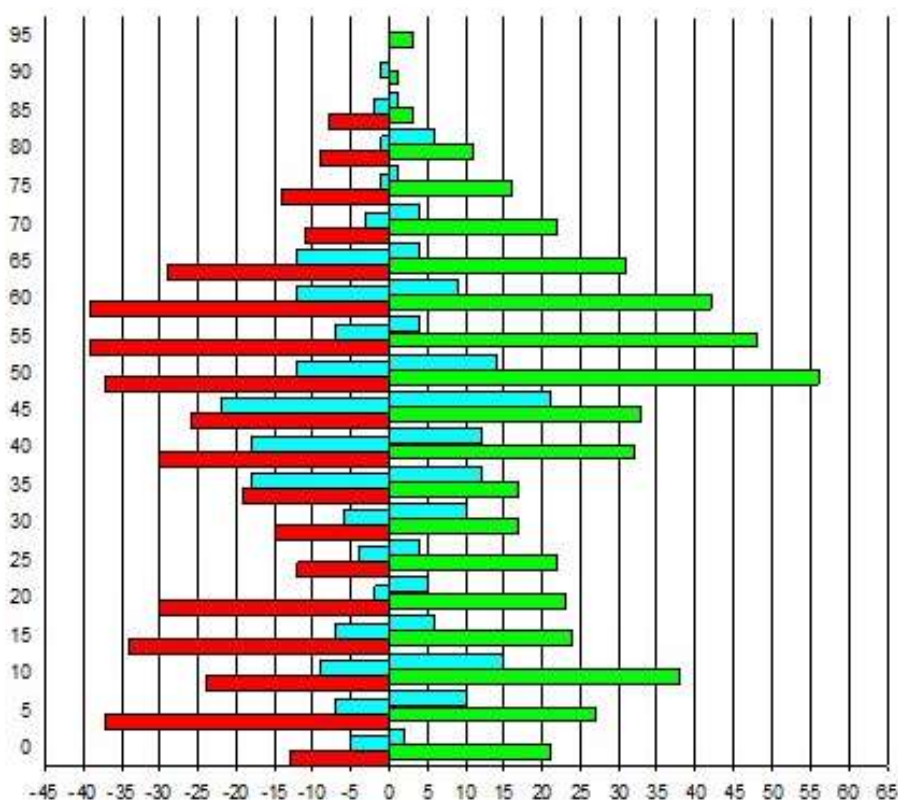
L'évolution de la population de la Commune est en légère baisse, 1332 habitants (2023 : 1344) sont inscrits au Contrôle des habitants de la Commune.

Les graphiques et tableaux ci-dessous détaillent ce nombre.



Pyramide des âges

- Hommes (suisse) ■ Femmes (suisse)
- Hommes (étranger) ■ Femmes (étranger)



| Situation de la Commune au 31 décembre 2024 | | 2024 | 2023 |
|---|-----|------|------|
| Suisses en résidence principale | 911 | 1193 | 1204 |
| Etrangers en résidence principale | 282 | | |
| Suisses en résidence secondaire | 118 | 139 | 140 |
| Etrangers en résidence secondaire | 21 | | |

| Population résidante permanente au 31 décembre 2024 (SCRIS) | | 2024 | 2023 |
|---|-------|------|------|
| Suisses en résidence principale | 1'194 | 915 | 1206 |
| Etrangers en résidence principale | | 279 | |

Permis de séjour ou d'établissement au 31 décembre 2024

| Permis | Description | TOTAL |
|-----------|--|-------|
| Permis B | Permis de séjour pour étrangers | 72 |
| Permis C | Permis d'établissement pour étrangers | 188 |
| Permis Ci | Permis de travail pour conjoints fonctionnaires internationaux | 0 |
| Permis D | Permis fonctionnaires internationaux | 17 |
| Permis F | Permis accordé aux personnes en procédure d'asile | 0 |
| Permis L | Permis courte durée L | 0 |
| Permis S | Permis S pour les personnes à protéger (Ukraine) | 0 |
| Permis G | Frontaliers | 36 |
| Autre | Permis non attribués (nouveaux habitants) | 4 |

Les différents mouvements 2024 *Naturalisations en cours (individuelles, couples, familles) : 23

| Arrivées | Départs | Naissances | Jubilair « 90 ans » | Décès | Naturalisés* | Chiens |
|----------|---------|------------|------------------------|-------|--------------|--------|
| 71 | 82 | 5 | 1 | 3 | 5 | 106 |

Police

Service défense incendie et de secours - SDIS Nyon-Dôle

Le SDIS Nyon-Dôle a fêté ses 10 ans en 2024.

581 interventions ont eu lieu en 2024, soit une augmentation de 43 par rapport à 2023. Ce résultat est dû à l'augmentation des inondations, pollutions et sauvetages.

Interventions par site : Saint-Cergue 38 / Bonmont 23 / Nyon 501 / Genolier 38.

Type et nombre d'interventions :

- Incendies 96
- Sauvetages 42
- Accidents 16
- Pollutions hydrocarbures 113
- Pollutions chimiques 7
- Inondations 159
- Alarmes diverses 130

Le recrutement est organisé une fois par an, le premier de jeudi de novembre.

Monsieur Nicolas Berlie reprend le commandement du DAP Bonmont (Détachement d'APpui) du SDIS Nyon-Dôle, dès le 1^{er} janvier 2024, il succède à Monsieur Marc Bory.

L'inauguration de la nouvelle caserne située dans le bâtiment multifonction de Chéserey a eu lieu le 2 novembre 2024.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises, 4 préavis ont été acceptés :

- Comptes 2023
- Création d'un poste supplémentaire de sapeur-pompier permanent
- Budget 2025
- Modification des statuts de SDIS Nyon-Dôle

La part communal s'élève à CHF 49'150 – coût par habitant CHF 40.76.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet : www.sdis-nyon-dole.ch

Organisation régionale de la protection civile du district de Nyon (ORPC)

L'ORPC regroupe 47 Communes.

Le Conseil intercommunal s'est réuni à deux reprises, 4 préavis ont été présentés :

- Comptes 2023
- Réfection urgente des toits
- Règlement du personnel
- Budget 2025

Diverses missions ont été réalisées par l'ORPC :

- Distribution de la signalisation PRU aux Communes
- Aide lors de diverses manifestations
- Formation à la capture du frelon asiatiques et recherche de leur nid

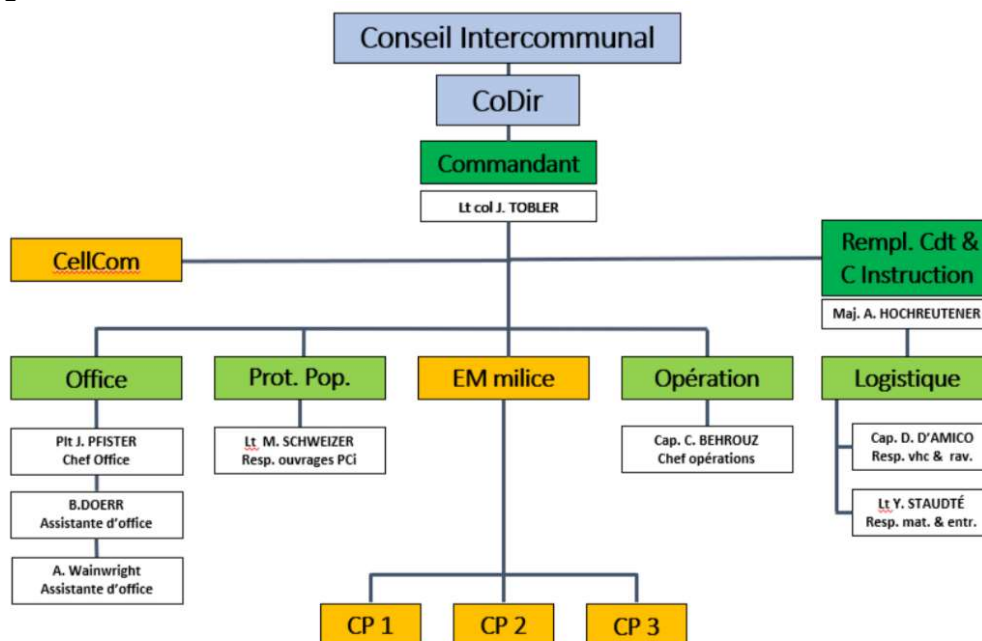


Distribution signalisation PRU



Formation frelon asiatique

Organigramme 2024



Le personnel astreint à l'ORPC du district de Nyon s'élève à 464 (483 en 2023).

Le rapport de gestion est disponible sur le site internet : www.orpc-nyon.ch.

Abri de la protection civile

Les divers travaux d'entretien annuel ont été accomplis par les employés communaux.

Sécurité sociale

Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS Nyon)

L'ARAS Nyon est une Association intercommunale qui regroupe les 47 Communes du district de Nyon, créée en décembre 2000. Elle est régie par des statuts qui ont été actualisés le 12 mars 2008. L'organe législatif est constitué du Conseil intercommunal qui élit le Comité de direction formé de 7 membres. Elle a son siège à Nyon et met à disposition de la population diverses prestations à travers deux secteurs d'activités : le Centre Social Régional (CSR) et les Agences d'assurances sociales (AAS).

Le Conseil intercommunal a été convoqué à deux reprises et s'est prononcé sur 2 préavis :

- Comptes 2023

Les comptes ont fait apparaître des excédents de recettes qui ont été versés aux fonds de réserve. Pour la partie liée aux Communes, l'excédent a également été attribué à un fonds de réserve.

- Budget 2025

Le budget est toujours constitué de trois parties, dont deux totalement couvertes par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) Le troisième point du budget concernant les Communes propose une participation de CHF 0.30 par habitant en baisse de CHF 0.01 par rapport à 2023.

Plus d'informations sont disponibles sur le site internet : www.arasnyon.ch.

Services industriels

Service des eaux

L'entretien habituel des compteurs, des vannes de conduites et du réservoir a été réalisé.

En collaboration avec les SITSE, les employés communaux ont nettoyé le réservoir du Bucley. Auparavant cette tâche était réalisée par une entreprise externe.

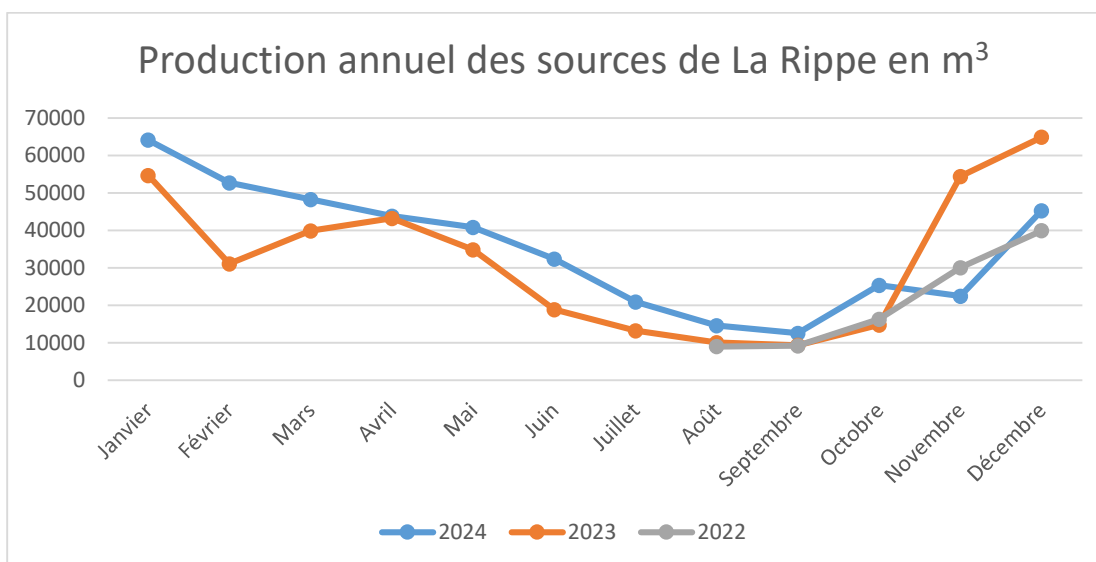
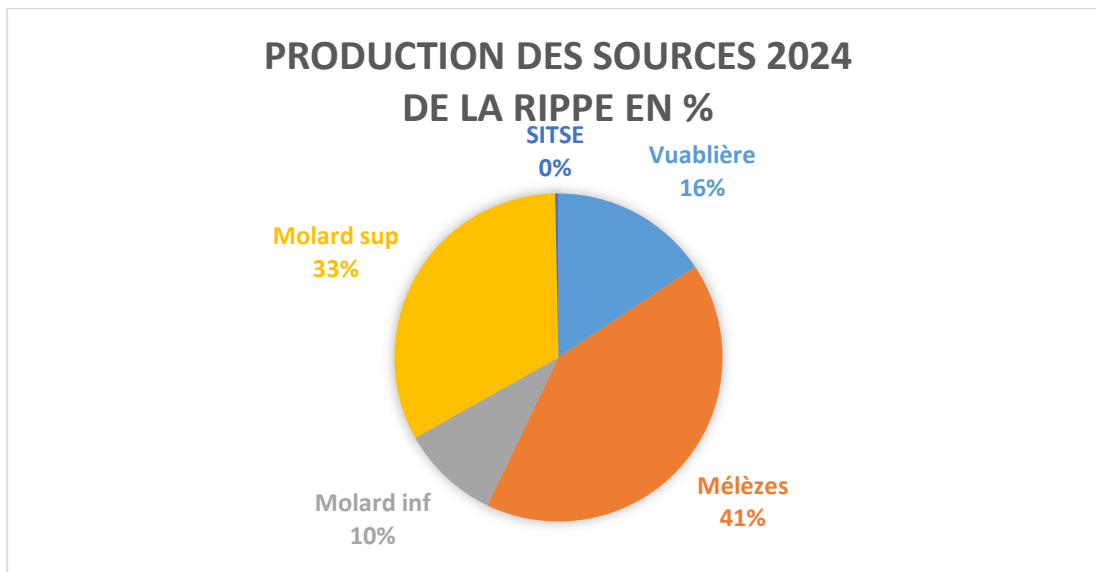
La quantité de précipitations cumulées enregistrées en 2024 s'élève à 1015 mm, ce qui est supérieur à la moyenne pluriannuelle de 954 mm.



Vidange et nettoyage du réservoir du Bucley

Les débits des sources sont inférieurs à 2023. Aucune mesure de restriction de consommation d'eau n'a été mise en place en cours d'année. La quantité d'eau distribuée en 2024 est inférieure à 2023. En 2024, la vente d'eau aux SITSE se monte à CHF 11'329 contre CHF 19'710.00 l'année précédente. La production des sources de La Rippe peut être quantifiée.

Ci-dessous, la proportion des diverses ressources en eau potable.



Source de la Combe

Le dossier de recaptage de la source de La Combe a été soumis à l'enquête publique du 16 février au 18 mars 2024 et n'a suscité aucune opposition. Les travaux ont démarré en mai et sont toujours en cours (préavis municipal 05-2023). La mise en service est planifiée pour fin 2025.



Ouverture du chantier



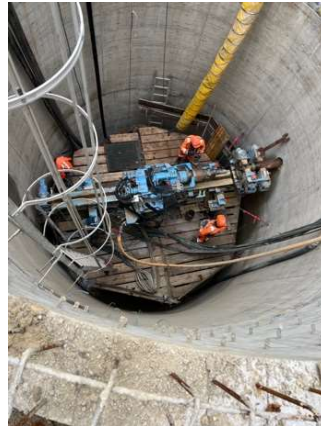
Construction du puits par havage



Fond du puits



Pose des conduites



Réalisation forages horizontaux



Etat des travaux fin 2024

Analyse de l'eau

Les différentes analyses effectuées durant l'année sur le réseau démontrent que l'eau potable livrée est hygiéniquement propre (analyses microbiologiques et chimiques, valeurs en dessous des prescriptions légales) et sa qualité est conforme aux exigences de la législation sur les denrées alimentaires.

Le résumé des analyses 2024 est disponible sur le site internet : www.larippe.ch sous l'onglet : la Commune.

Le revenu provenant des taxes de raccordement se monte à CHF 13'355 (CHF 31'006 en 2023).

Plan directeur de distribution d'eau 2024 de la Commune de La Rippe (PDDE)

Le plan directeur de distribution des eaux 2024 est en cours d'étude et sera présenté à l'Office de la consommation (OFCO) en 2025 (préavis municipal 15-2023).

Eclairage public

Le coût annuel d'électricité (CHF 4'168) continue de baisser suite à la mise en place de l'éclairage LED, malgré un prix du KW/h qui a augmenté.

Le 20 septembre 2024, la Commune a participé, à l'événement « La nuit est belle » dont le but principal est de limiter la pollution lumineuse dans le « Grand Genève » (extinction partielle de l'éclairage public).

Installation de panneaux photovoltaïques, de batteries écologiques et d'une borne de recharge publique pour véhicules électriques

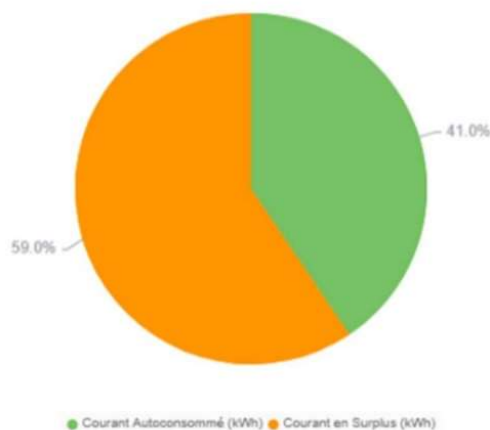
La pose des panneaux photovoltaïques a débuté en novembre 2023 et se sont achevés en janvier 2024. La mise en service de l'installation a eu lieu en février.



Les budgets préavisés pour ces travaux, CHF 644'500 (préavis municipaux 6/7/8-2023), ont été largement maîtrisés, CHF 553'166. La subvention cantonale PRONOVO s'élève à CHF 53'298, coût final des travaux CHF 499'868.

L'année 2024 a permis d'effacer la facture d'électricité malgré un ensoleillement faible. L'année aurait pu être encore meilleure sans divers incidents ayant réduit la production. Les correctifs pour éviter les déconnexions de la centrale seront mis en œuvre en 2025.

Le taux d'utilisation du courant produit sur place est de 41 %, c'est-à-dire que 59 % du courant a été renvoyé vers le réseau de Romande Energie.



Sur l'année 2024, ce sont 3'887 kWh qui ont été livrés aux véhicules qui utilisent la borne de recharge public, générant une recette de CHF 1'721. La prise en main par les utilisateurs de cette infrastructure de recharge a pris quelques mois, mais on peut noter une forte progression de son utilisation.

La Municipalité de La Rippe
Mai 2025